



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A744/578
S/20868
29 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 31, 32, 34, 36, 66, 82 f),
111 et 139 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX
QUESTION DE NAMIBIE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE
LE TRAFIC DES DROGUES
MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME
INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES
FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES
SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME
ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR
ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS,
LES GRIEFS ET LE DESESPoir ET QUI
POUSSENT CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER
DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR,
POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS
RADICAUX

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES
DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, D'UNE
CONFERENCE INTERNATIONALE
CHARGÉE DE DÉFINIR LE
TERRORISME ET DE LE
DIFFÉRENCIER DE LA LUTTE QUE
LES PEUPLES MÈNENT POUR LEUR
LIBÉRATION NATIONALE

Lettre datée du 25 septembre 1989, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis
d'Amérique

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration
commune américano-soviétique du 23 septembre 1989 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des
points 31, 32, 34, 36, 66, 82 f), 111 et 139 de l'ordre du jour, et du Conseil de
sécurité.

Le Secrétaire d'Etat des
Etats-Unis d'Amérique,

(Signé) James A. BAKER, III

Le Ministre des affaires
étrangères de l'Union
des Républiques
socialistes soviétiques,

(Signé) Edouard A. CHEVARDNADZE

ANNEXE

Déclaration commune, en date du 23 septembre 1989,
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et
des Etats-Unis d'Amérique

Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. James A. Baker, III, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Edouard A. Chevardnadze, se sont rencontrés les 22 et 23 septembre à Jackson Hole (Wyoming), pour examiner l'ensemble des relations américano-soviétiques, dans le cadre de la visite officielle du Ministre des affaires étrangères aux Etats-Unis.

Le Ministre des affaires étrangères a également eu un entretien avec le Président Bush le 21 septembre à la Maison Blanche. Au cours de cet entretien, il a remis une lettre du Président Gorbatchev contenant des idées et des propositions nouvelles sur les questions de sécurité. Le Président Bush et le Ministre des affaires étrangères ont procédé à un vaste échange de vues sur la direction générale et les perspectives de développement des relations américano-soviétiques.

Les deux parties attachent une grande importance aux contacts entre les dirigeants américain et soviétique dans le déroulement du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à ce stade important et prometteur des relations américano-soviétiques. Sur la base des ententes intervenues précédemment entre le Président Bush et le Président Gorbatchev, les deux parties sont convenues que la prochaine réunion au sommet américano-soviétique aurait lieu aux Etats-Unis vers la fin du printemps ou au début de l'été 1990.

Les deux parties considèrent que leur but commun est d'instaurer des relations plus stables, plus constructives et durables, où l'ouverture et la coopération remplaceront de plus en plus la méfiance et la rivalité. Bien que des divergences marquées subsistent sur certaines questions, le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères estiment qu'avec des efforts soutenus et en s'engageant de part et d'autre à maintenir un dialogue sincère orienté vers la recherche de solutions pratiques et concrètes, il sera possible de poursuivre et d'élargir les progrès réalisés ces dernières années dans les relations américano-soviétiques.

A cet égard, les entretiens de Jackson Hole se sont révélés sérieux et productifs. Ils ont été complétés, tant au Wyoming qu'à Washington, au cours des préparatifs de la réunion ministérielle par les efforts déployés par les groupes de travail d'experts en relation avec les cinq éléments de l'ordre du jour. Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont abouti à des accords précis dans plusieurs domaines et, dans d'autres, ont défini de nouvelles orientations.

I

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont procédé à un examen complet et constructif de l'ensemble des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Ils ont noté avec satisfaction que depuis leur réunion de mai à Moscou, les pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales, les

pour parler sur les essais nucléaires et les consultations bilatérales sur les armes chimiques avaient repris.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont examiné en détail les questions nucléaires et spatiales, notamment les idées formulées dans les lettres échangées par le Président Bush et le Président Gorbatchev.

En ce qui concerne les systèmes antimissiles balistiques et l'espace, la partie soviétique a adopté une nouvelle approche en vue de résoudre cette importante question. Les deux parties reconnaissent que l'approche soviétique ouvre la voie à la conclusion et à l'application d'un traité sur la réduction des armes stratégiques indépendamment d'un accord sur la défense et l'espace. Les parties ont décidé d'abandonner la recherche d'un engagement de ne pas dénoncer le traité déjà conclu, mais de continuer d'explorer les moyens de rendre plus prévisible l'évolution des rapports stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en instaurant plus de stabilité dans ces rapports, afin de réduire le risque de guerre nucléaire. Les représentants des Etats-Unis ont dit qu'ils examineraient soigneusement les autres aspects de l'approche globale proposée par la partie soviétique. Les deux parties ont décidé que leurs négociateurs examineraient ces questions à Genève. Elles ont en outre décidé que les négociateurs examineraient l'invitation lancée par les Etats-Unis, qui ont proposé que des experts du Gouvernement soviétique visitent deux installations américaines effectuant des travaux de recherche dans le domaine de la défense stratégique.

La partie soviétique a annoncé que, conformément à son objectif, adopté de longue date, qui est de renforcer le régime du traité relatif aux systèmes antimissiles balistiques, elle avait décidé le démantèlement complet de la station radar de Krasnoyarsk. Les représentants des Etats-Unis ont accueilli cette annonce avec satisfaction.

Dans le même temps, la partie soviétique a de nouveau souligné la nécessité de lui fournir des apaisements en ce qui concerne les stations radar installées par les Etats-Unis au Groenland et en Grande-Bretagne. Les représentants des Etats-Unis ont promis d'examiner cette demande, en consultation avec leurs alliés.

Dans le souci de faire progresser les négociations, le Secrétaire d'Etat a annoncé que les Etats-Unis retireraient leur proposition d'interdire les missiles balistiques intercontinentaux mobiles dans le cadre du traité sur la réduction des armes stratégiques, en attendant que le Congrès se prononce sur le financement de ces missiles pour le compte des Etats-Unis. La partie soviétique a accueilli cette annonce avec satisfaction et les deux parties ont convenu qu'il fallait poursuivre la mise au point des dispositions concernant la vérification effective de la limitation des missiles balistiques intercontinentaux mobiles. A cet égard, elles ont en outre élargi leur terrain d'entente en ce qui concerne la vérification des missiles balistiques intercontinentaux mobiles sur la base des éléments dont il avait été convenu lors du sommet de Moscou, puis dans le cadre des travaux complémentaires réalisés à Genève.

Les deux parties ont noté la nécessité de résoudre les problèmes relatifs aux missiles de croisière lancés par air et aux missiles balistiques de croisière lancés par sous-marins. En ce qui concerne les missiles de croisière lancés par

air, la partie soviétique a présenté une idée nouvelle concernant la manière dont il conviendrait, à son avis, de traiter la question de ces missiles et des bombardiers lourds.

En ce qui concerne les missiles de croisière lancés par sous-marins, la partie soviétique a proposé de nouvelles approches en vue de régler ce difficile problème. Elle a évoqué la possibilité de traiter la question de ces missiles dans le cadre plus large des armements navals. Quant aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales, la partie soviétique a engagé la partie américaine à consacrer toute son attention à la question de la vérification; elle a ajouté que, s'agissant d'un système de vérification applicable aux missiles de croisière lancés par sous-marins, la limitation de ces armes pourrait être prévue en dehors du cadre du traité sur la réduction des armes stratégiques, sur la base d'obligations réciproques. Tout en réaffirmant qu'elle était disposée à étudier les suggestions de la partie soviétique, la partie américaine a souligné qu'elle doutait, pour sa part, de la possibilité d'établir un système viable de vérification des missiles de croisière lancés par sous-marins, ayant constaté de longue date que la question de la limitation des armements navals posait de graves problèmes.

II

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues franc et approfondi sur les questions régionales. Ils ont réaffirmé leur conviction qu'un appui actif apporté par les Etats-Unis et l'Union soviétique à des solutions politiques globales et fondées sur une large réconciliation nationale pouvait faciliter le règlement pacifique des conflits régionaux dans le monde. Ils ont relevé que les deux parties continuaient à avoir des points de vue différents concernant certains aspects de la question des fournitures d'armes et leur effet sur la possibilité de parvenir à des règlements politiques.

Ils ont noté qu'une série de discussions d'experts des questions régionales avait eu lieu au sujet de l'Amérique centrale, de l'Afghanistan, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Les deux parties ont estimé que ces discussions étaient utiles, parce qu'elles permettraient à chaque partie de mieux comprendre les vues de l'autre, et elles ont décidé de continuer à les organiser à l'avenir.

Les deux parties ont dit qu'elles soutenaient les efforts entrepris par les pays d'Amérique centrale pour parvenir, dans la région, à une paix durable, sur la base de l'accord d'Esquipulas et des accords qui lui ont fait suite, qui incluent l'engagement de ne pas permettre que leur territoire soit utilisé pour apporter une aide à ceux qui cherchent à déstabiliser d'autres pays d'Amérique centrale. Tout en prenant note de leurs divergences sur certaines questions, notamment sur le niveau des apports d'armements à la région, elles ont demandé à toutes les parties intéressées de contribuer activement à ce processus, en respectant intégralement la lettre et l'esprit des accords signés par les dirigeants des cinq pays d'Amérique centrale. Elles ont également demandé à tous les Etats extérieurs à la région de respecter la demande des pays d'Amérique centrale de mettre fin à toute assistance militaire aux forces irrégulières ou rebelles.

Les deux parties sont convenues de la nécessité d'un règlement politique en Afghanistan sur la base de la réconciliation nationale, de façon à garantir le caractère pacifique, indépendant et non aligné de ce pays. Si elles envisagent différemment la façon de traduire ces principes dans la réalité, les deux parties sont néanmoins convenues qu'une période de transition était nécessaire, de même qu'un mécanisme approprié en vue d'établir un gouvernement largement représentatif. Elles ont réaffirmé leur adhésion aux Accords de Genève sur l'Afghanistan.

Les deux parties ont réaffirmé qu'elles soutenaient un actif processus de paix au Moyen-Orient. Entre autres questions, elles ont également échangé des vues sur la place que devait avoir, dans ce processus, un dialogue israélo-palestinien qui conduirait à un règlement global du conflit arabo-israélien, et auquel participeraient toutes les parties concernées.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont exprimé, dans une déclaration commune distincte, leur ferme soutien du plan proposé par le Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes concernant le Liban, qui prévoit l'application d'un cessez-le-feu, la levée du blocus et l'instauration d'un dialogue entre les parties libanaises, en vue de parvenir à un règlement politique. Ils ont condamné les prises d'otages et ont demandé que tous les otages soient immédiatement libérés.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont préconisé un règlement politique d'ensemble au Cambodge et, à cette fin, la poursuite du processus de négociation. A ce stade, ils considèrent qu'il est très important de s'efforcer d'empêcher une intensification de la guerre civile et le retour au pouvoir du régime de Pol Pot. Les deux parties ont déclaré qu'elles étaient disposées à annoncer, avec d'autres Etats, un moratoire sur l'assistance militaire à toutes les factions cambodgiennes dans le cadre d'un règlement global.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères sont convenus de la nécessité d'appliquer intégralement et dans les délais fixés le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, y compris l'organisation d'élections libres et régulières. Ils ont exprimé leur soutien du processus de réconciliation nationale en Angola, ainsi que des efforts entrepris pour parvenir à la paix et à la stabilité au Mozambique. Les deux parties ont également préconisé un règlement politique pacifique des conflits internes en Ethiopie, et ont dit qu'elles appuyaient le processus de négociation en cours entre le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération de l'Erythrée.

III

Dans le cadre du dialogue américano-soviétique en cours sur les droits de l'homme et les affaires humanitaires, le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont procédé à l'examen constructif d'un grand nombre de questions relatives aux droits de l'homme et de questions humanitaires, y compris le rôle des accords internationaux et des normes généralement acceptées dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que de l'Acte final de Helsinki et autres accords de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il a été spécifiquement fait référence à des politiques et à des cas particuliers

concernant la sortie et l'entrée, la liberté de conscience et certaines pratiques criminelles; des questions avaient été posées à ce sujet et des informations seront échangées. Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères sont convenus de faire progresser toute une gamme de programmes visant à faciliter une meilleure compréhension mutuelle des institutions, de la législation et des pratiques qui, dans les deux pays, influent sur les questions relatives aux droits de l'homme et sur les questions humanitaires.

La partie soviétique a réagi positivement à l'initiative du Président Bush du mois de juin concernant les mesures propres à assurer la vérification et la stabilité. Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont eu un échange de vues approfondi sur les détails de cette initiative et ont signé un accord encourageant la mise au point de ce genre de mesures et ébauchent les principes de leur application. Ils sont également parvenus à un accord sur la notification préalable des grands exercices militaires impliquant des armes stratégiques. Les parties ont examiné les autres mesures portant sur la vérification et la stabilité et ont convenu de poursuivre la discussion à Genève.

Les parties sont également convenues que, aux fins de la limitation à 1 600 du nombre de vecteurs, prévue par le projet de traité START, on entendra par missile balistique le missile et son lanceur, résolvant ainsi une question en suspens depuis longtemps.

Les négociateurs recevront de nouvelles instructions tenant compte des échanges de vues sur ce point et sur d'autres questions relatives à la réduction des armements stratégiques.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont réaffirmé l'objectif consistant à arriver rapidement à une interdiction générale, vérifiable et véritablement universelle des armes chimiques. Afin d'intensifier les efforts dans ce sens et de créer un climat d'ouverture et de confiance accrues entre les deux pays, ils ont signé un mémorandum d'accord sur une expérience de vérification bilatérale et des échanges de données. Le mémorandum prévoit que les Etats-Unis et l'Union soviétique échangeront des données sur leurs stocks d'armes chimiques et visiteront et inspecteront les sites où elles se trouvent.

Les parties ont adopté une déclaration commune qui porte spécifiquement sur les armes chimiques; elles y soulignent la nécessité de convenir d'une interdiction des armes chimiques et leur préoccupation quant au problème posé par la prolifération de ces armes.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont examiné l'état des négociations sur les essais nucléaires. Ils ont observé que les négociateurs étaient convenus, sous réserve d'en référer à leurs gouvernements, d'un protocole sur la vérification relatif au Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, et ils ont convenu d'introduire, dans le Protocole sur la vérification relatif au Traité de 1974 sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil, des dispositions concernant les contrôles hydrodynamiques et sismiques ainsi que la vérification sur place et d'y indiquer également les seuils au-delà desquels ces contrôles seraient effectués. Afin d'obtenir un nombre statistiquement significatif de données, qui permette d'améliorer les moyens

techniques nationaux de chaque partie, chacune garantira à l'autre le droit de procéder sur place à des mesures hydrodynamiques de la puissance dégagée pour au moins deux essais par an durant les cinq premières années qui suivront la ratification du traité. Après cinq ans, chaque partie garantira un contrôle hydrodynamique par an, à moins que les deux parties n'en conviennent autrement. Ces accords offrent un cadre permettant la conclusion des protocoles sur la vérification, processus en cours depuis 15 ans. Les deux parties ont donné pour instruction à leurs délégations de continuer à travailler intensivement à résoudre toutes les questions en suspens afin que ces deux documents soient soumis à ratification le plus rapidement possible.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont pris acte des travaux des négociateurs sur les forces classiques en Europe et les ont approuvés; ils ont demandé qu'un accord soit rapidement conclu.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères sont arrivés à un accord de principe sur les "cieux ouverts", idée avancée par le Président Bush en mai et qui pourrait contribuer grandement à créer un climat d'ouverture et de confiance. Ils se sont dits disposés à assister à une conférence internationale sur le sujet.

Les parties ont souligné l'importance des efforts communs déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour prévenir la prolifération des missiles et de leur technologie, et ont convenu d'intensifier les consultations bilatérales sur ce problème urgent.

IV

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont examiné une série de problèmes relatifs aux deux autres parties de l'ordre du jour - les questions bilatérales et les questions transnationales. Ils ont signé deux accords : l'accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant les visites mutuelles entre habitants de la région du détroit de Béring et l'accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la Commission régionale du Déroit de Béring.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont également signé une déclaration conjointe sur une interprétation uniforme des règles de droit international régissant le passage inoffensif à travers les eaux territoriales, éliminant ainsi une source potentielle de frictions dans les rapports entre les deux pays. Ils ont approuvé un document de travail contenant des propositions qui tendent à élargir la juridiction de la Cour internationale de Justice. Pour y donner suite, les parties ont convenu de proposer aux trois autres membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies d'examiner cette question.

Les experts américains et soviétiques ont élaboré de concert une méthode qui permettrait de résoudre le problème de la frontière maritime dans le Pacifique Nord. Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont demandé aux experts de se réunir de nouveau à bref délai pour achever leurs travaux sur cette base.

Les deux parties ont convenu d'engager des pourparlers concernant l'extension éventuelle des routes aériennes entre les deux pays.

Dans le cadre de l'accord virtuellement réalisé sur la Coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, il a été décidé d'accélérer la mise au point de propositions tendant à l'élaboration d'un nouvel accord sur la Coopération dans le domaine de l'énergie non nucléaire.

Les parties sont parvenues à un accord de principe aux termes duquel des centres culturels et d'information américain et soviétique seraient ouverts à Moscou et à Washington, respectivement.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont approuvé un programme de travail bilatéral.

Les parties ont également examiné diverses questions liées à l'application du mémorandum d'accord américano-soviétique, signé en janvier 1989, relatif à la coopération dans la lutte contre la circulation de quantités massives de stupéfiants illicites. Ils se sont déclarés prêts à envisager de nouveaux modes de coopération bilatérale et internationale dans ce domaine. Ils ont convenu que des experts des deux parties se réuniraient à Moscou d'ici à la fin de 1989 pour examiner des propositions concrètes.

Les deux parties ont mené des débats approfondis sur le problème de la lutte contre le terrorisme international et ont convenu en principe que des experts se réuniraient de nouveau au début de 1990.

Elles ont souligné qu'il était souhaitable d'intensifier les contacts dans divers domaines entre des représentants élus ou nommés de haut niveau.

Elles ont accordé une attention particulière à la poursuite de la coopération concernant une série de problèmes écologiques bilatéraux et internationaux, dont la modification du climat et de l'environnement dans le monde, ainsi que le problème des diverses sources de pollution, et aux nouvelles activités entreprises à cet égard.

Elles ont confirmé leur intention de conclure un accord relatif à la coopération en matière d'étude des océans d'ici à la fin de l'année en cours, et de poursuivre l'élaboration d'un accord de coopération dans le domaine de la construction, notamment du logement.

Les deux parties ont convenu de se consulter et de coopérer aux fins d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont convenu de la nécessité de continuer à rechercher de nouveaux domaines d'action commune aux fins de faire progresser de manière décisive le débat sur les problèmes bilatéraux et transnationaux qui se posent dans le cadre des relations américano-soviétiques.

Un entretien approfondi a eu lieu, parfois avec la participation d'experts, sur une série de questions économiques. Il a été décidé de poursuivre ces entretiens positifs.

*
* *
*

Les deux parties ont confirmé l'utilité d'organiser à intervalles réguliers des réunions au niveau ministériel afin d'examiner et de résoudre les principaux problèmes qui se posent en matière de coopération américano-soviétique.

